

Cimetières de Niort : toute une histoire

Publié le 04/11/2019 à 06:25 | Mis à jour le 04/11/2019 à 06:25

PATRIMOINE - NIORT



Les entrées monumentales des cimetières font leur apparition à Niort à la fin du XIXe siècle.

© Photo NR

Il y a actuellement onze cimetières dans la ville. Retour sur leur histoire, notamment au début du XIXe siècle, lorsqu'ils sont devenus communaux.

Dans toute commune, le champ des morts est un patrimoine, source d'informations pour l'amateur. Les tombes, loin d'être muettes, livrent l'histoire d'une ville avec les personnalités locales, témoignent de l'évolution de la mode funéraire avec les différents styles et ornements, révèlent l'économie relative au cimetière : artisans de la pierre (marbriers, sculpteurs), serruriers, marchands d'ornements religieux, de fleurs, de vitraux...

Le cimetière devient communal dans les années 1803-1804

Actuellement, à Niort, ce sont onze cimetières qui se répartissent sur le territoire augmenté par la fusion des communes de Souché (1964), Sainte-Pezenne (1965), Saint-Florent (1969) et Saint-Liguaire (1972). Depuis 2003, les nouvelles concessions dans les vieux cimetières de Sainte-Pezenne et de Saint-Florent, situés au cœur des agglomérations, ne sont plus autorisées pour des raisons de salubrité publique.

Avant la Révolution, le cimetière est chrétien et se trouve associé à un édifice religieux comme l'église paroissiale ou la chapelle de l'hôpital, par exemple. C'est après l'an XII (1803-1804) que le cimetière devient communal. A cette époque, à Niort, la situation est particulière. Les anciens cimetières (église Saint-André, église Notre-Dame et hospice civil) ont été supprimés au commencement de la Révolution. Le lieu de sépultures est alors un champ ouvert, spolié à son propriétaire sans autorisation légale. Il ne possède ni clôture, ni chemin et est « exposé à la rapacité des chiens et des loups ».

Comme le préfet des Deux-Sèvres, Claude-François-Étienne Dupin, sollicite une sépulture commune plus décente, le maire Thomas Brisson saisit l'occasion pour reprendre le dossier. Il propose de vendre les terrains des trois

anciens cimetières pour financer l'achat du nouvel emplacement. L'expertise n'est pas optimiste et laisse entrevoir une vente à bas prix : le cimetière de Saint-André est traversé par la route, celui de Notre-Dame est déjà amputé par des constructions nouvellement édifiées, le plus grand reste celui en face de l'hospice civil mais sa situation dans un faubourg rend la parcelle peu attractive.

Création du cimetière Cadet

La vente rapporte tout de même 7.365 francs et permet d'envisager l'achat d'un terrain aux héritiers Chebrou, situé à Belle-Lune, sur le chemin des Roches, faisant face à la route de Paris : il s'agit de la partie nord de l'actuel cimetière Ancien. Près de vingt ans plus tard, un agrandissement devient nécessaire (partie sud) notamment pour y aménager un espace réservé aux familles protestantes. L'extension se poursuit dans les années 1870 par l'achat de terrains appartenant aux familles Sauquet et Lauzon : c'est la création du cimetière Cadet et l'aménagement du chemin dit de Belle-Lune. La fin du XIXe siècle voit la construction des entrées monumentales et du nouveau logement du gardien, dessinés par l'architecte municipal Georges Lasseron.

repères

« D'aujourd'hui à hier ». A travers cette rubrique historique, la NR explore le passé de la ville pour mieux comprendre l'actualité niortaise d'aujourd'hui, sous la plume de la guide conférencière Stéphanie Tézère. A retrouver une fois par mois.